

TVA 3310TIC – Tables des codifications

Vous trouverez ci-dessous le libellé des codes des **zones suivantes** :

- 1- Motif du tarif réduit 1
- 2- Motif de l'exonération, exemption ou franchise 2
- 3- Modalités d'exploitation des autorisations de stationnement 3

1. Motif du tarif réduit

ZONE	ACCISE	CODE	LIBELLÉ
Motif du tarif réduit	TICFE	E08	Industrie dont l'électro-intensité est d'au moins 6,75 %
		E09	Industrie dont l'électro-intensité est d'au moins 3,375 %
		E10	Industrie dont l'électro-intensité est d'au moins 0,5 %
		E11	Industrie exposée à la concurrence internationale dont l'électro-intensité est d'au moins 6,75 %
		E12	Industrie exposée à la concurrence internationale dont l'électro-intensité est d'au moins 3,375 %
		E13	Industrie exposée à la concurrence internationale dont l'électro-intensité est d'au moins 0,5 %
		E14	Industrie exposée à la concurrence internationale dont l'électro-intensité est d'au moins 13,5 %
		E15	Transport guidé de personnes et de marchandises
		E16	Centres de stockage de données
		E17	Exploitations des aéroports ouverts à la circulation aérienne publique
		E18	Alimentation à quai des engins flottants utilisés à des fins commerciales ou pour les besoins des autorités publiques
		E19	Transport collectif routier de personnes
		E21	Manutention portuaire
		E22	Alimentation des avions lors de leur stationnement sur les aéroports ouverts à la circulation aérienne publique
	TICGN	G09	Usage carburant
		G10	Installations intensives en énergie soumises au SEQE-IF de l'UE
		G11	Installations intensives en énergie non soumises au SEQE-IF de l'UE mais relevant d'activités soumises au SEQE-IF de l'UE
		G12	Déshydratation de légumes et plantes aromatiques
	TICC	C07	Entreprises grandes consommatrices d'énergie soumise au SEQE
		C08	Entreprises grandes consommatrices d'énergie dont les activités sont exposées à un risque de fuite de carbone

2. Motif de l'exonération, exemption ou franchise

ZONE	ACCISE	CODE	LIBELLÉ
Motif de l'exonération, exemption ou franchise	TICFE	E01	Doubles usages (notamment réduction chimique, électrolyse, procédés métallurgiques)
		E02	Fabrication de produits minéraux non métalliques
		E03	Productions de biens très intensive en électricité
		E04	Électricité consommée pour les besoins de produits énergétiques et des produits assimilés
		E05	Production d'électricité et maintien de la capacité de production d'électricité
		E06	Pertes inhérentes au transport et à la distribution de l'électricité jusqu'à l'utilisateur
		E07	Production d'électricité à bord des bateaux
	TICGN	G01	Usage autre que carburant ou combustible
		G02	Doubles usages (notamment réduction chimique, électrolyse, procédés métallurgiques)
		G03	Fabrication de produits minéraux non métalliques
		G04	Produits consommés pour les besoins de la production des produits énergétiques et des produits assimilés
		G05	Production d'électricité
		G07	Biogaz combustible non injecté dans le réseau
		G08	Gaz naturel utilisé pour l'avitaillement des navires hors plaisance privée
	TICC	C01	Usage autre que carburant ou combustible
		C02	Double usage (notamment réduction chimique, électrolyse, procédés métallurgiques)
		C03	Fabrication de produits minéraux non métalliques
		C04	Produits consommés pour les besoins de la production des produits énergétiques et des produits assimilés
		C06	Installations de valorisation de la biomasse
		C07	Installations intensives en énergie soumises au SEQE-IF de l'UE
		C08	Installations intensives en énergie non soumises au SEQE-IF de l'UE mais relevant d'activités soumises au SEQE-IF de l'UE
		C09	Production d'électricité

3. Modalités d'exploitation des autorisations de stationnement

ZONE	ACCISE	CODE	LIBELLÉ
Modalités d'exploitation des autorisations de stationnement	TICPE	TIT	Réduction chimique, électrolyse, procédés métallurgiques
		GER	Fabrication de produits minéraux non métalliques
		SCO	Électricité dont la valeur représente plus de 50 % du coût d'un produit